

D2024-77

VILLE DU PECQ  
DECISION  
7.5 SUBVENTIONS

Objet : Demande de subvention pour le renouvellement et l'acquisition de mobiliers en bibliothèque municipale

Laurence BERNARD, Maire de la ville du Pecq,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération n° 22-2-6 du conseil municipal du 6 avril 2022 autorisant Mme le Maire à demander à tout organisme financeur - public ou privé - l'attribution de subventions tant en fonctionnement qu'en investissement,

Vu le projet de la Ville d'acquérir 16 bacs album Jeunesse pour le réseau des bibliothèques, soit 8 à la bibliothèque Eugène Flachat et 8 à la bibliothèque des Deux Rives,

Considérant que la Ville du Pecq a la possibilité de bénéficier de subventions au titre de l'aménagement pour permettre un meilleur rayonnement des médiathèques sur le territoire national,

DECIDE

De solliciter le Ministère de la Culture pour l'obtention d'une subvention au titre de la dotation générale de décentralisation pour le concours particulier « bibliothèques » visant l'équipement mobilier au titre de l'année 2024, à hauteur de 80 % des dépenses, soit une subvention s'élevant à 8 112.00 €.

D'approuver l'opération et son plan de financement.

De s'engager à financer la part qui ne sera pas obtenue au titre des subventions.

D'indiquer que les membres du conseil municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine séance.

Le Pecq, le 25/04/2024



Pour le Maire  
Par délégation,

Raphaël DOAN  
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture  
078-217804814-20240425-D2024-77-AR  
Date de télétransmission : 26/04/2024  
Date de réception préfecture : 26/04/2024